

Le 27 juin 2014

À TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

PRÉCISIONS CONCERNANT LA PRODUCTION DES AVIS DE MODIFICATION

La Direction de la rénovation cadastrale (DRC) désire vous informer de certains changements dans le traitement du fichier des avis de modification (FAM).

Champs « Numéro nouveau lot » et « Numéro requête analyse foncière »

Depuis le 16 juin 2014, les données inscrites aux champs « Numéro nouveau lot » et « Numéro requête analyse foncière » du FAM sont mises à jour à chaque nouvelle version de la livraison 7. Il ne sera donc plus nécessaire de créer un nouvel avis pour mettre à jour cette information.

Au groupe « AVIS MODIFICATION » du FAM, seul le champ « Numéro avis modification » ne peut-être modifié. Comme par le passé, il n'est pas permis de supprimer une ligne afin d'éliminer un avis non requis. Ceci causerait une erreur entraînant automatiquement le refus de la livraison.

Avis sans plan

Il est maintenant possible de produire un avis de modification qui n'est pas accompagné d'un plan ni de données descriptives. À titre d'exemple, si un requérant se prétend propriétaire d'un lot et formule une RAFA en ce sens et que le résultat de votre analyse ne lui donne pas raison, un avis de modification devra lui être adressé. Cependant, cet avis ne sera pas accompagné des données cadastrales (plan, nom de propriétaire et concordance).

Pour ce faire, une liste d'avis sans plan devra être ajoutée à la section 2 du FRSP de la livraison 7. Cette façon de faire ne concerne que les propriétaires de type « PRO ».

Avis de modification destiné aux grands propriétaires

Les avis de modification destinés aux grands propriétaires seront produits en format PDF.

Ces changements entrent en vigueur dès maintenant.

La Direction de la rénovation cadastrale

(Avis 14-02)